POINT CD3 : LIEU-DIT POUILLY - SECTEUR NE]0° ;60°]

Période diurne

Mesure au point courte durée :

Tableau 114 : Résultats des mesures de courte durée au point CD3 en période diurne – secteur NE

Période de mesure	Niveaux sonore L50	Vitesse de vent standardisée
08/04/2019 11:10	43,1	3,9
08/04/2019 11:20	42,1	3,9
08/04/2019 11:30	40,8	4,2
08/04/2019 11:40	42,9	3,5
08/04/2019 11:50	45,9	4,6
08/04/2019 12:00	45,8	5,0
08/04/2019 12:10	46,0	4,9
08/04/2019 12:20	45,5	4,3
08/04/2019 12:30	45,0	4,6
08/04/2019 12:40	39,7	4,0
08/04/2019 12:50	37,2	4,7
08/04/2019 13:00	46,0	4,3
08/04/2019 13:10	39,0	4,5
08/04/2019 13:20	40,9	4,2
08/04/2019 13:30	44,1	3,9
08/04/2019 13:40	44,2	3,7
08/04/2019 13:50	37,8	3,2
08/04/2019 14:00	41,1	3,8
08/04/2019 14:10	41,1	3,7
08/04/2019 14:20	38,4	3,2
08/04/2019 14:30	40,4	2,7

Comparaison avec les niveaux des points longue durée (LD) :

Tableau 115 : Ecarts entre les niveaux des points courte durée et ceux des points longue durée

Point LD	Niveau à 4,7 m/s	Écarts
Point 1	37,8	-0,6
Point 2	35,0	2,2
Point 3	39,3	-2,1
Point 5	35,7	1,5
Point 6	37,8	-0,6
Point 7b	50,7	-13,5
Point 8b	37,2	0,0

Tableau 116 : Indicateurs de bruit résiduel retenus au point de courte durée CD3 en période diurne – secteur NE

3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
32,2	34,3	35,0	35,5	36,4	37,3	38,3	39,2

Période nocturne

Mesure au point courte durée : les points de courte durée ont été faits seulement en journée les écarts calculés avec la période diurne sont utilisés pour la période nocturne.

Tableau 117 : Indicateurs de bruit résiduel retenus au point de courte durée CD3 en période nocturne – secteur NE

3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
27,4	27,6	27,8	27,9	28,7	29,5	30,6	32,6

POINT CD1 : L'HOPITEAU - SECTEUR SUD-OUEST]210° ;270°]

Période diurne

Mesure au point courte durée :

Tableau 118 : Résultats des mesures de courte durée au point CD1 en période diurne – secteur SO

Période de mesure	Niveaux sonore L50	Vitesse de vent standardisée
08/04/2019 12:50	39,4	3,2
08/04/2019 13:00	42,4	3,8
08/04/2019 13:10	33,5	3,7
08/04/2019 13:20	34,4	3,2
08/04/2019 13:30	34,5	2,7
08/04/2019 13:40	37,7	3,7
08/04/2019 13:50	33,2	4,1
08/04/2019 14:00	32,5	3,8
08/04/2019 14:10	34,7	3,3
08/04/2019 14:20	32,2	3,1
08/04/2019 14:30	35,7	2,7
08/04/2019 14:40	38,3	3,0
08/04/2019 14:50	35,5	3,5
08/04/2019 15:00	34,7	3,0
08/04/2019 15:10	34,9	4,3
08/04/2019 15:20	33,9	7,1

Comparaison avec les niveaux des points longue durée (LD) :

Tableau 119 : Ecarts entre les niveaux des points courte durée et ceux des points longue durée

Point LD	Niveau à 3,1 m/s	Écarts
Point 1	36,9	-4,7
Point 2	44,1	-11,9
Point 3	38,0	-5,8
Point 5	38,8	-6,6
Point 6	36,8	-4,6
Point 7b	51,2	-19,0
Point 8b	34,5	-2,3

Tableau 120 : Indicateurs de bruit résiduel retenus au point de courte durée CD1 en période diurne – secteur SO

3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
31,7	37,4	38,4	39,8	41,1	41,9	44,4	46,1

Période nocturne

Mesure au point courte durée : les points de courte durée ont été faits seulement en journée les écarts calculés avec la période diurne sont utilisés pour la période nocturne.

Tableau 121 : Indicateurs de bruit résiduel retenus au point de courte durée CD1 en période nocturne – secteur SO

3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
26,0	26,0	26,4	29,1	31,2	35,8	40,6	45,6

POINT CD2 : LIEU-DIT LA PAREE - SECTEUR SUD-OUEST]210° ;270°]

Période diurne

Mesure au point courte durée :

Tableau 122 : Résultats des mesures de courte durée au point CD2 en période diurne – secteur SO

Période de mesure	Niveaux sonore L50	Vitesse de vent standardisée
08/04/2019 11:20	40,3	3,9
08/04/2019 11:30	40,5	4,2
08/04/2019 11:40	39,9	3,5
08/04/2019 11:50	42,0	4,6
08/04/2019 12:00	41,8	5,0
08/04/2019 12:10	42,5	4,9
08/04/2019 12:20	37,8	4,3
08/04/2019 12:30	40,6	4,6
08/04/2019 12:40	37,9	4,0
08/04/2019 12:50	38,6	4,7
08/04/2019 13:00	37,3	4,3
08/04/2019 13:10	41,5	4,5
08/04/2019 13:20	39,3	4,2
08/04/2019 13:30	38,2	3,9
08/04/2019 13:40	35,4	3,7
08/04/2019 13:50	34,9	3,2
08/04/2019 14:00	36,4	3,8
08/04/2019 14:10	33,7	3,7
08/04/2019 14:20	36,0	3,2
08/04/2019 14:30	36,8	2,7
08/04/2019 14:40	36,9	3,7

Comparaison avec les niveaux des points longue durée (LD) :

Tableau 123 : Ecarts entre les niveaux des points courte durée et ceux des points longue durée

Point LD	Niveau à 3,1 m/s	Écarts
Point 1	37,2	-3,5
Point 2	44,4	-10,7
Point 3	38,8	-5,1
Point 5	39,3	-5,6
Point 6	37,3	-3,6
Point 7b	51,4	-17,7
Point 8b	37,3	-3,6

Tableau 124 : Indicateurs de bruit résiduel retenus au point de courte durée CD2 en période diurne – secteur SO

3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
30,4	37,4	38,4	39,8	41,1	41,9	44,4	46,1

Période nocturne

Mesure au point courte durée : les points de courte durée ont été faits seulement en journée les écarts calculés avec la période diurne sont utilisés pour la période nocturne.

Tableau 125 : Indicateurs de bruit résiduel retenus au point de courte durée CD2 en période nocturne – secteur SO

3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
24,7	24,9	27,6	30,3	32,4	35,8	40,6	45,6

POINT CD3 : LIEU-DIT POUILLY - SECTEUR SUD-OUEST]210° ;270°]

Période diurne

Mesure au point courte durée :

Tableau 126 : Résultats des mesures de courte durée au point CD3 en période diurne – secteur SO

Période de mesure	Niveaux sonore L50	Vitesse de vent standardisée
08/04/2019 11:10	43,1	3,9
08/04/2019 11:20	42,1	3,9
08/04/2019 11:30	40,8	4,2
08/04/2019 11:40	42,9	3,5
08/04/2019 11:50	45,9	4,6
08/04/2019 12:00	45,8	5,0
08/04/2019 12:10	46,0	4,9
08/04/2019 12:20	45,5	4,3
08/04/2019 12:30	45,0	4,6
08/04/2019 12:40	39,7	4,0
08/04/2019 12:50	37,2	4,7
08/04/2019 13:00	46,0	4,3
08/04/2019 13:10	39,0	4,5
08/04/2019 13:20	40,9	4,2
08/04/2019 13:30	44,1	3,9
08/04/2019 13:40	44,2	3,7
08/04/2019 13:50	37,8	3,2
08/04/2019 14:00	41,1	3,8
08/04/2019 14:10	41,1	3,7
08/04/2019 14:20	38,4	3,2
08/04/2019 14:30	40,4	2,7

Comparaison avec les niveaux des points longue durée (LD) :

Tableau 127 : Ecarts entre les niveaux des points courte durée et ceux des points longue durée

Point LD	Niveau à 3,1 m/s	Écarts
Point 1	38,3	-1,1
Point 2	44,7	-7,5
Point 3	39,7	-2,5
Point 5	39,6	-2,4
Point 6	38,2	-1,0
Point 7b	52,0	-14,8
Point 8b	39,7	-2,5

Tableau 128 : Indicateurs de bruit résiduel retenus au point de courte durée CD3 en période diurne – secteur SO

3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
31,5	37,4	38,4	39,8	41,1	41,9	44,4	46,1

Période nocturne

Mesure au point courte durée : les points de courte durée ont été faits seulement en journée les écarts calculés avec la période diurne sont utilisés pour la période nocturne.

Tableau 129 : Indicateurs de bruit résiduel retenus au point de courte durée CD3 en période nocturne – secteur SO

3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
25,8	27,3	30,0	31,8	31,8	35,8	40,6	45,6

INDICATEURS BRUIT RESIDUEL DIURNES - SECTEUR NE]0° ; 60°]

Tableau 130 : Indicateurs de bruit résiduel en dBA en fonction de la vitesse de vent en période diurne – secteur NE

Point de mesure Lieu-dit	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Point 1 : Champagne	36,7	36,9	38,3	39,7	41,1	*42,5*	*43,9*	*45,3*
Point 2 : Le Bois Roux	34,8	34,9	35,0	35,5	36,4	*37,3*	*38,3*	*39,2*
Point 3 : Beauvais	36,3	38,5	39,7	42,1	43,4	*44,8*	*46,2*	*47,5*
Point 5 : Le Grand Villeneuve	32,1	34,3	36,4	36,6	38,1	*39,9*	*41,6*	*43,4*
Point 6 : Les Rainières	35,2	36,8	38,3	39,2	43,0	*46,7*	*46,7*	*46,7*
Point 7b : Maison Rouge	48,5	48,8	51,6	52,3	54,1	*56,0*	*57,8*	*58,5*
Point 8b : Le Pré Sec	36,9	37,0	37,2	37,4	38,0	*38,6*	*39,2*	*39,8*
CD1 : L'Hôpiteau	*32,1*	*34,3*	*35,0*	*35,5*	*36,4*	*37,3*	*38,3*	*39,2*
CD2 : La Parée	*32,2*	*34,3*	*35,0*	*35,5*	*36,4*	*37,3*	*38,3*	*39,2*
CD3 : Pouilly	*33,6*	*35,3*	*37,2*	*37,5*	*38,1*	*38,7*	*39,3*	*39,8*

Les valeurs en italique sont issues d'une extrapolation, d'un recalage ou présentent moins de 10 échantillons

INTERPRETATIONS DES RESULTATS

Les indicateurs de bruit repris dans le tableau ci-dessus, sont issus des mesures de terrain et sont évalués sur chaque classe de vitesses de vent standardisées (à Href = 10 m) pour un secteur de directions nord-est.

Les valeurs retenues permettent une évaluation de l'ambiance sonore représentative des conditions météorologiques rencontrées.

En l'absence de vitesses de vent supérieures à 7 m/s, des extrapolations ont été effectuées sur la base d'hypothèses forfaitaires. Les niveaux correspondants seront à considérer avec précaution. En l'absence de vitesses de vent à 3 m/s, une extrapolation a été effectuée sur la base d'hypothèses forfaitaires. Le niveau correspondant sera à considérer avec précaution.

Ces résultats sont soumis à une incertitude de mesurage.

INDICATEURS BRUIT RESIDUEL NOCTURNES - SECTEUR NE]0° ; 60°]

Tableau 131 : Indicateurs de bruit résiduel en dBA en fonction de la vitesse de vent en période nocturne – secteur NE

Point de mesure Lieu-dit	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Point 1 : Champagne	*24,2*	24,7	25,2	25,7	26,2	*27,2*	*37,0*	*43,6*
Point 2 : Le Bois Roux	*20,4*	21,0	21,2	21,4	21,7	22,8	*43,8*	*48,2*
Point 3 : Beauvais	*23,7*	24,9	25,5	25,7	25,9	27,6	*45,4*	*47,7*
Point 5 : Le Grand Villeneuve	*27,4*	27,6	27,8	27,9	28,7	29,5	*46,3*	*52,4*
Point 6 : Les Rainières	*18,0*	21,6	23,8	25,9	26,4	28,3	*37,1*	*42,2*
Point 7b : Maison Rouge	*21,0*	22,3	23,5	25,3	27,0	28,8	*45,6*	*47,7*
Point 8b : Le Pré Sec	*24,2*	25,0	25,2	25,4	25,6	25,8	*42,9*	*45,4*
CD1 : L'Hôpiteau	*27,3*	*27,5*	*27,7*	*27,8*	28,6	*29,4*	*30,2*	*31,0*
CD2 : La Parée	*27,4*	*27,6*	*27,8*	*27,9*	*28,7*	*29,5*	*30,4*	*31,2*
CD3 : Pouilly	*27,4*	*27,6*	*27,8*	*27,9*	*28,7*	*29,5*	*30,6*	*32,6*

Les valeurs en italique sont issues d'une extrapolation, d'un recalage ou présentent moins de 10 échantillons

INTERPRETATIONS DES RESULTATS

Les indicateurs de bruit repris dans le tableau ci-dessus, sont issus des mesures de terrain et sont évalués sur chaque classe de vitesses de vent standardisées (à Href = 10 m) pour un secteur de directions nord-est.

Les valeurs retenues permettent une évaluation de l'ambiance sonore représentative des conditions météorologiques rencontrées.

En l'absence de vitesses de vent supérieures à 7 m/s, des extrapolations ont été effectuées sur la base d'hypothèses forfaitaires. Les niveaux correspondants seront à considérer avec précaution.

En l'absence de vitesses de vent à 3 m/s, une extrapolation a été effectuée sur la base d'hypothèses forfaitaires. Le niveau correspondant sera à considérer avec précaution.

Ces résultats sont soumis à une incertitude de mesurage.

INDICATEURS BRUIT RESIDUEL DIURNE - SECTEUR SO]210° ; 270°]

Tableau 132 : Indicateurs de bruit résiduel en dBA en fonction de la vitesse de vent en période diurne – secteur SO

Point de mesure Lieu-dit	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Point 1 : Champagne	36,9	37,4	38,8	41,5	43,1	*44,8*	*47,9*	*51,0*
Point 2 : Le Bois Roux	44,1	44,6	44,7	45,4	47,0	*48,7*	*50,6*	*53,3*
Point 3 : Beauvais	37,9	39,3	39,9	41,7	43,9	*46,7*	*50,4*	*52,2*
Point 5 : Le Grand Villeneuve	38,7	39,5	39,6	40,8	43,0	*44,5*	*48,4*	*49,9*
Point 6 : Les Rainières	36,8	37,6	38,4	39,8	41,1	*41,9*	*44,4*	*47,3*
Point 7b : Maison Rouge	51,1	51,6	52,3	53,1	53,4	*53,4*	*53,9*	*54,7*
Point 8b : Le Pré Sec	34,0	39,1	40,0	40,9	41,8	*43,2*	*45,7*	*46,1*
CD1 : L'Hôpiteau	*31,7*	*37,4*	*38,4*	*39,8*	*41,1*	*41,9*	*44,4*	*46,1*
CD2 : La Parée	*30,4*	*37,4*	*38,4*	*39,8*	*41,1*	*41,9*	*44,4*	*46,1*
CD3 : Pouilly	*31,5*	*37,4*	*38,4*	*39,8*	*41,1*	*41,9*	*44,4*	*46,1*

Les valeurs en italique sont issues d'une extrapolation, d'un recalage ou présentent moins de 10 échantillons

INTERPRETATIONS DES RESULTATS

Les indicateurs de bruit repris dans le tableau ci-dessus, sont issus des mesures de terrain et sont évalués sur chaque classe de vitesses de vent standardisées (à Href = 10 m) pour un secteur de directions sud-ouest.

Les valeurs retenues permettent une évaluation de l'ambiance sonore représentative des conditions météorologiques rencontrées.

En l'absence de vitesses de vent supérieures à 7 m/s, des extrapolations ont été effectuées sur la base d'hypothèses forfaitaires. Les niveaux correspondants seront à considérer avec précaution.

En l'absence de vitesses de vent à 3 m/s, une extrapolation a été effectuée sur la base d'hypothèses forfaitaires. Le niveau correspondant sera à considérer avec précaution.

Ces résultats sont soumis à une incertitude de mesurage.

INDICATEURS BRUIT RESIDUEL NOCTURNES - SECTEUR SO]210° ; 270°]

Tableau 133 : Indicateurs de bruit résiduel en dBA en fonction de la vitesse de vent en période nocturne – secteur SO

Point de mesure Lieu-dit	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Point 1 : Champagne	*25,9*	*28,4*	31,1	33,9	35,9	42,2	47,9	51,8
Point 2 : Le Bois Roux	*20,7*	24,0	27,3	31,2	35,5	42,2	45,8	49,9
Point 3 : Beauvais	*24,1*	26,6	29,1	32,1	35,8	42,8	47,9	48,5
Point 5 : Le Grand Villeneuve	27,6	29,3	31,9	33,2	35,9	41,2	47,7	52,4
Point 6 : Les Rainières	*26,4*	28,2	30,0	30,7	33,0	37,5	40,6	47,9
Point 7b : Maison Rouge	22,2	24,6	29,0	33,4	37,8	42,2	45,6	47,7
Point 8b : Le Pré Sec	*28,3*	28,3	28,7	30,2	31,8	35,8	42,2	45,6
CD1 : L'Hôpiteau	*26,0*	*26,0*	*26,4*	*29,1*	*31,2*	*35,8*	*40,6*	*45,6*
CD2 : La Parée	*24,7*	*24,9*	*27,6*	*30,3*	*32,4*	*35,8*	*40,6*	*45,6*
CD3 : Pouilly	*25,8*	*27,3*	*30,0*	*31,8*	*31,8*	*35,8*	*40,6*	*45,6*

Les valeurs en italique sont issues d'une extrapolation, d'un recalage ou présentent moins de 10 échantillons

INTERPRETATIONS DES RESULTATS

Les indicateurs de bruit repris dans le tableau ci-dessus, sont issus des mesures de terrain et sont évalués sur chaque classe de vitesses de vent standardisées (à Href = 10 m) pour un secteur de directions sud-ouest.

Les valeurs retenues permettent une évaluation de l'ambiance sonore représentative des conditions météorologiques rencontrées.

En l'absence de vitesses de vent supérieures à 7 m/s, des extrapolations ont été effectuées sur la base d'hypothèses forfaitaires. Les niveaux correspondants seront à considérer avec précaution.

En l'absence de vitesses de vent à 3 m/s, une extrapolation a été effectuée sur la base d'hypothèses forfaitaires. Le niveau correspondant sera à considérer avec précaution.

Ces résultats sont soumis à une incertitude de mesurage.

III.4.2.3. ANALYSE DES MESURES - ÉTE

Remarques

Les mesures ont été influencées par la présence de grillons générant un niveau de bruit élevé. Afin de considérer un cas conservateur et plus indépendant des saisons, un filtrage (suppression) du bruit des orthoptères a été effectué. L'ensemble des résultats d'analyse correspond donc à une situation sans insecte, et donc représentative d'une situation moyenne annuelle.

CHOIX DES CLASSES HOMOGENES

INFLUENCE DE LA DIRECTION DE VENT

Les roses des vents présentées précédemment (cf : § III.4.1) nous ont permis de définir deux directions de vent principales pendant la campagne de mesures :

- secteur]0° ; 60°] – Nord-Est (NE)
- secteur]180° ; 270°] – Sud-Ouest (SO)

D'après les mesures de vent à long terme, **ces directions sont identifiées comme les directions dominantes du site ce qui renforce la représentativité des mesures.**

Les graphiques ci-dessous présentent le comptage des échantillons collectés en période diurne et nocturne, dans le secteur de directions défini précédemment.

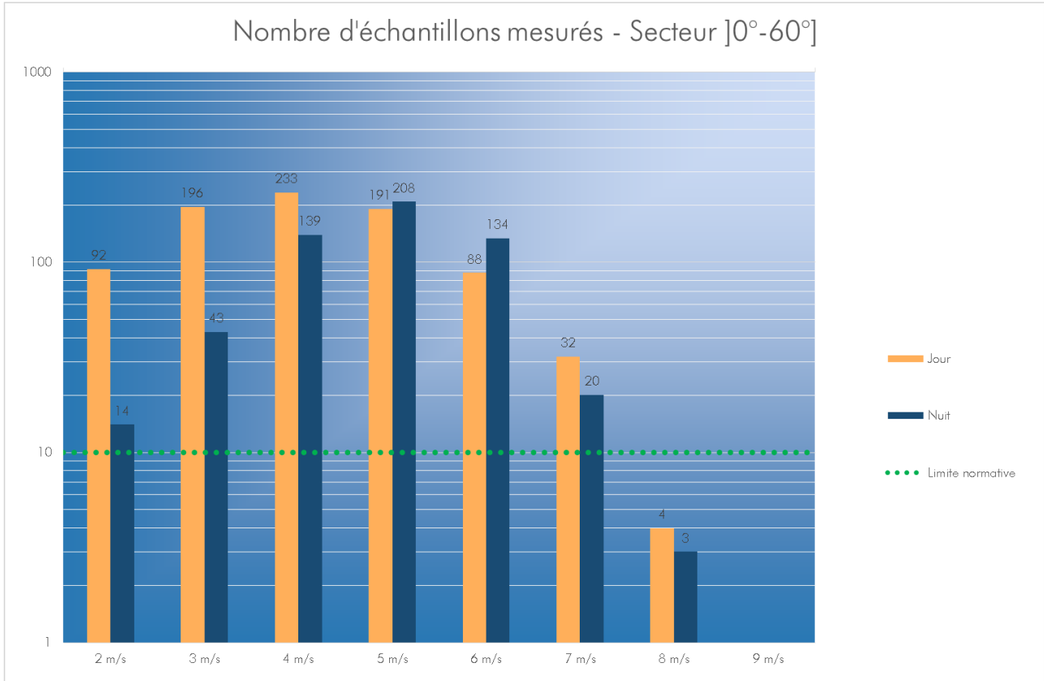

Figure 120 : Echantillons collectés en période diurne et nocturne dans le secteur]0°-60°]

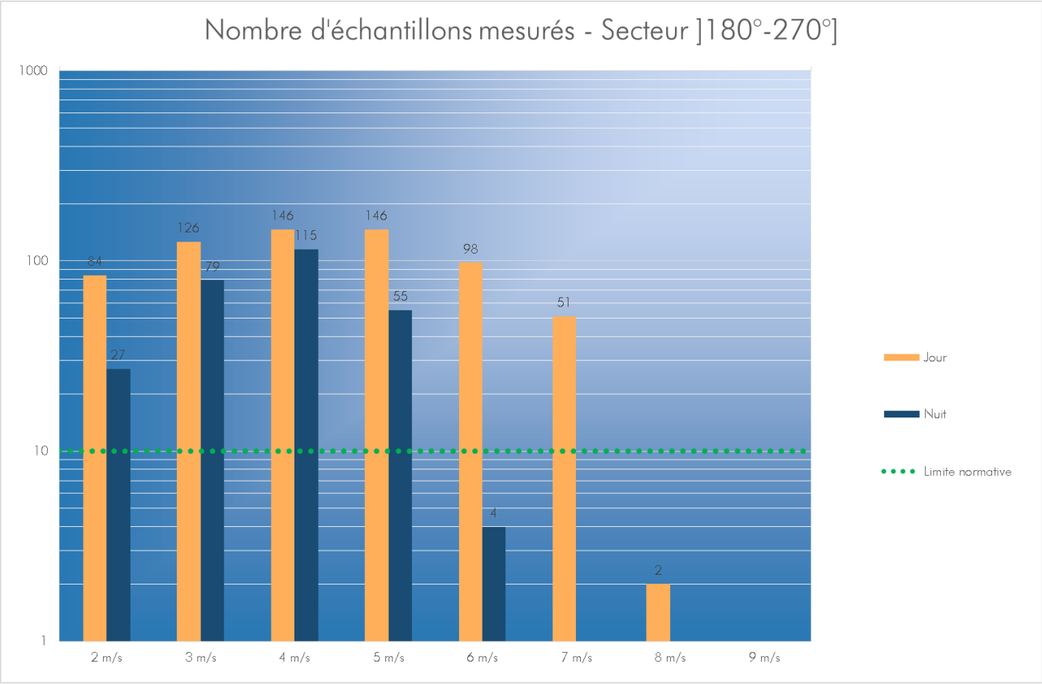

Figure 121 : Echantillons collectés en période diurne et nocturne dans le secteur]180°-270°]

Commentaires

Les secteurs retenus correspondent aux deux directions principales du site.

INFLUENCE DE LA PERIODE

L'analyse des évolutions des niveaux sonores en fonction de la période de journée ou de la nuit, a conduit à retenir les intervalles de référence suivants :

Tableau 134 : Intervalles de références en été

Point de mesure	Secteur de directions	Période diurne	Période nocturne	Commentaires
Point 1 : Lieu-dit Champagne	SO et NE	5h-22h	22h-5h	/
Point 2 : Lieu-dit Bois Roux	SO et NE	6h-22h	22h-5h	Période 5h-6h supprimée (potentiellement assimilable à la période nocturne)
Point 3 : Lieu-dit Beauvais	SO et NE	5h-21h	21h-5h	/
Point 5 : Lieu-dit Grand Villeneuve	SO et NE	7h-23h	23h-5h	Période 5h-7h supprimée (potentiellement assimilable à la période nocturne)
Point 6 : Lieu-dit Les Rainières	SO et NE	5h-22h	22h-5h	/
Point 7 bis : Lieu-dit Maison Rouge	SO et NE	6h-22h	22h-6h	/
Point 8 bis : Lieu-dit Pré Sec	SO et NE	7h-22h	22h-5h30	Période 5h30-7h supprimée (potentiellement assimilable à la période nocturne)

Commentaire

Les périodes transitoires 5h-6h (pt2), 5h-7h (pt5) et 5h30-7h (pt8bis), où l'ambiance sonore devient plus calme que le reste de la journée, ont été éliminées de l'analyse.

La période transitoire 5h-7h et 22h-23h, où l'ambiance sonore devient plus bruyante que le reste de la nuit, ont été transférées en période règlementaire diurne.

Aux points où l'on ne dispose que de mesure de courte durée, on retiendra le cas le plus conservateur, c'est-à-dire avec la période nocturne de 22h-5h.

CLASSES HOMOGENES RETENUES POUR L'ANALYSE

Les analyses permettent de caractériser les classes homogènes suivantes :

- Classe homogène 1 : Secteur NE]0° ; 60°] - Période diurne – Été
- Classe homogène 2 : Secteur NE]0° ; 60°] - Période nocturne – Été
- Classe homogène 3 : Secteur SO]180° ; 270°] - Période diurne – Été
- Classe homogène 4 : Secteur SO]180° ; 270°] - Période nocturne – Été

L'analyse des indicateurs de niveaux sonores et des émergences règlementaires a donc été entreprise pour ces quatre classes homogènes.

GRAPHIQUE DE CORRELATION DES NIVEAUX SONORES AVEC LA VITESSE DE VENT

Pour chaque classe homogène et pour chaque classe de vitesse de vents étudiées, un niveau sonore représentatif de l'exposition au bruit des populations a été associé.

Il est appelé indicateur de bruit.

Ce niveau sonore, associé à une classe homogène et à une classe de vitesse, est obtenu par traitement des descripteurs des niveaux sonores contenus dans la classe de vitesse de vent conformément aux recommandations normatives. Ainsi, pour chaque classe de vitesse de vent de 1m/s de largeur, les indicateurs de bruit résiduel sont calculés de la manière suivante :

- **étape 1** : calcul de la médiane des $L_{50\ \text{-10 minutes}}$
- **étape 2** : calcul de la moyenne des vitesses de vent 10 minutes
- **étape 3** : calcul de l'indicateur de bruit sur la vitesse entière par interpolation ou extrapolation avec une classe contiguë (à partir des résultats obtenus en étapes 1 et 2)

Pour chaque point de mesure et pour les périodes diurne et nocturne respectivement, nous présentons :

- le nombre de couples analysés ; ce comptage ne comprend que les périodes représentatives de l'ambiance sonore normale (les périodes comprenant la présence d'un bruit parasite, de pluie marquée, d'orientation de vent occasionnelle, etc. ont été supprimées) ; ce comptage correspond au nombre de couples utilisés pour l'estimation des niveaux résiduels représentatifs
- l'incertitude combinée de mesure (le calcul est réalisé suivant les recommandations du projet de norme NFS 31-114 ; la méthode de calcul est présentée en annexes)

- les graphiques permettant de visualiser les évolutions des niveaux sonores en fonction des vitesses de vent ; nous représentons en bleu clair les couples « Niveau de bruit/Vitesse de vent » supprimés et en bleu foncé les échantillons retenus pour l'analyse ; l'indicateur de bruit par classe de vitesses de vent est représenté par des **ronds ;** des indicateurs de bruit théoriques sont représentés par des **cercles** ; ces cercles indiquent les niveaux de bruit extrapolés en fonction des niveaux mesurés sur la classe de vitesses de vent étudiée et sur les classes de vitesses contiguës, ou correspondent à une classe disposant moins de 10 échantillons ; ces indicateurs visent à établir une certaine évolution théorique des niveaux sonores avec la vitesse de vent

Rappelons qu'afin de considérer un cas conservateur et plus indépendant des saisons, l'impact sonore du chant des insectes a été supprimé des enregistrements.

POINT N°1 : LIEU-DIT CHAMPAGNE - SECTEUR NE]0°;60°]

En période diurne

Tableau 135 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période diurne au point n°1 – secteur NE

Vitesse de vent standardisée (Href=10m)	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Nombre de couples analysés	195	276	241	111	32	4	0	0
Indicateur de bruit retenu sans grillon	36,7	39,0	41,0	43,6	47,7	*50,0*	*52,3*	*54,0*
Incertitude Uc(Res)	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,7	--	--

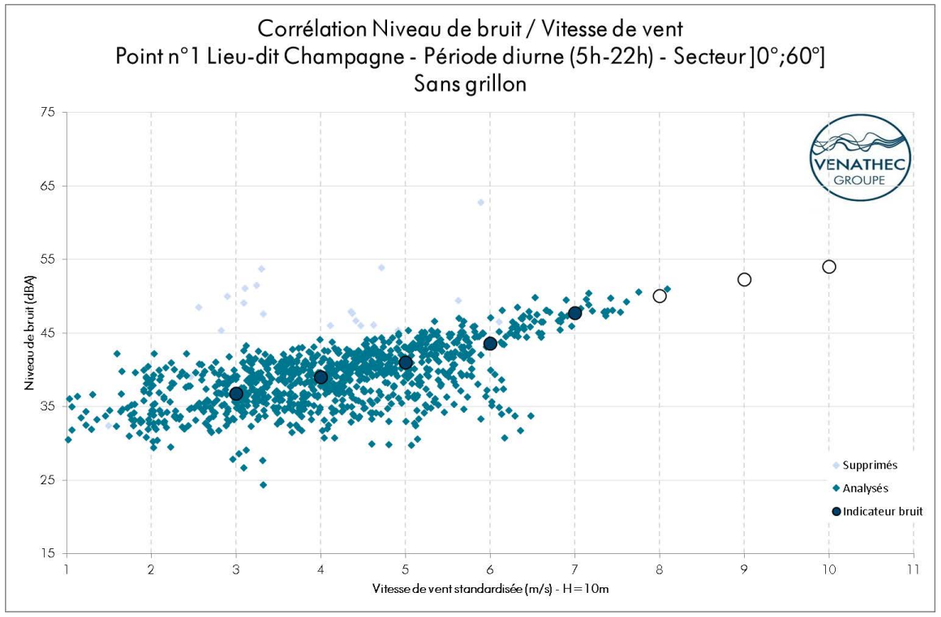

Figure 122 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période diurne au point n°1– secteur NE

Commentaires

Les niveaux sonores évoluent de manière cohérente en fonction de la vitesse du vent, ce qui indique que les bruits sont globalement liés à la végétation, et qui conforte les choix d'analyse.

Les niveaux retenus aux vitesses de vent supérieures à 7 m/s sont issus d'extrapolations réalisées à partir des niveaux sonores mesurés aux vitesses de vent inférieures et des caractéristiques du site. Ces extrapolations sont basées sur des hypothèses forfaitaires.

Compte tenu de la similitude des ambiances sonores, la période transitoire 5h-7h a été intégrée dans la période diurne.

La forte dispersion des points aux faibles vitesses est due à l'activité humaine, prépondérante en période diurne (activité agricole).

Les points bleu clair correspondent à des périodes d'activités humaines non représentatives de la zone d'habitations. Ils ont donc été écartés de l'analyse

En période nocturne

Tableau 136 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période nocturne au point n°1 – secteur NE

Vitesse de vent standardisée (Href=10m)	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Nombre de couples analysés	36	91	155	108	20	3	0	0
Indicateur de bruit retenu sans grillon	34,5	34,6	35,2	35,8	37,0	*42,7*	*45,5*	*47,0*
Incertitude Uc(Res)	1,6	1,3	1,3	1,4	2,6	2,3	--	--

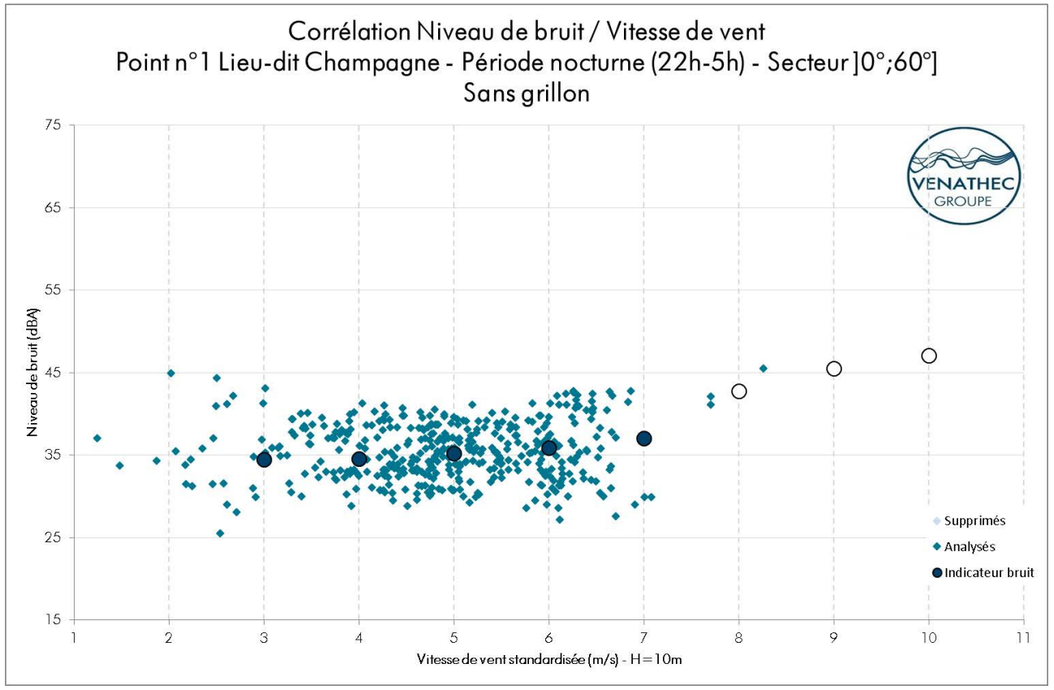

Figure 123 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période nocturne au point n°1– secteur NE

Commentaires

Les niveaux sonores évoluent de manière cohérente en fonction de la vitesse du vent, ce qui indique que les bruits sont globalement liés à la végétation, et qui conforte les choix d'analyse.

Les niveaux retenus aux vitesses de vent supérieures à 7 m/s sont issus d'extrapolations réalisées à partir des niveaux sonores mesurés aux vitesses de vent inférieures et des caractéristiques du site. Ces extrapolations sont basées sur des hypothèses forfaitaires.

La dispersion des points est faible.

Compte tenu de la similitude des ambiances sonores, la période transitoire 5h-7h a été intégrée dans la période diurne.

POINT N°1 : LIEU-DIT CHAMPAGNE - SECTEUR SO]180°;270°]

En période diurne

Tableau 137 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période diurne au point n°1 – secteur SO

Vitesse de vent standardisée (Href=10m)	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Nombre de couples analysés	131	168	154	100	51	2	0	0
Indicateur de bruit retenu sans grillon	36,3	39,1	40,4	42,3	45,2	*48,0*	*50,9*	*52,5*
Incertitude Uc(Res)	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4	--	--

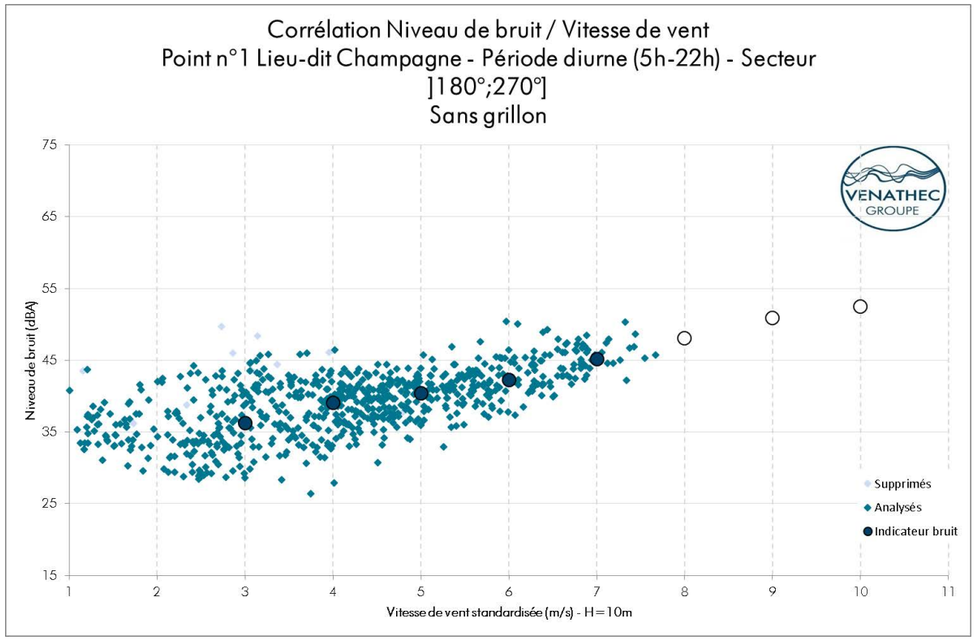

Figure 124 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période diurne au point n°1 – secteur SO

Commentaires

Les niveaux sonores évoluent de manière cohérente en fonction de la vitesse du vent, ce qui indique que les bruits sont globalement liés à la végétation, et qui conforte les choix d'analyse.

La dispersion des points est faible.

Les niveaux retenus aux vitesses de vent supérieures à 7 m/s sont issus d'extrapolations réalisées à partir des niveaux sonores mesurés aux vitesses de vent inférieures et des caractéristiques du site. Ces extrapolations sont basées sur des hypothèses forfaitaires.

Compte tenu de la similitude des ambiances sonores, la période transitoire 5h-7h a été intégrée dans la période diurne.

Les points bleu clair correspondent à des périodes d'activités humaines non représentatives de la zone d'habitations. Ils ont donc été écartés de l'analyse.

En période nocturne

Tableau 138 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période nocturne au point n°1 – secteur SO

Vitesse de vent standardisée (Href=10m)	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Nombre de couples analysés	61	79	45	2	0	0	0	0
Indicateur de bruit retenu sans grillon	33,4	33,6	37,0	*38,5*	*40,0*	*43,0*	*45,0*	*46,0*
Incertitude Uc(Res)	1,5	1,7	2,0	2,3	--	--	--	--

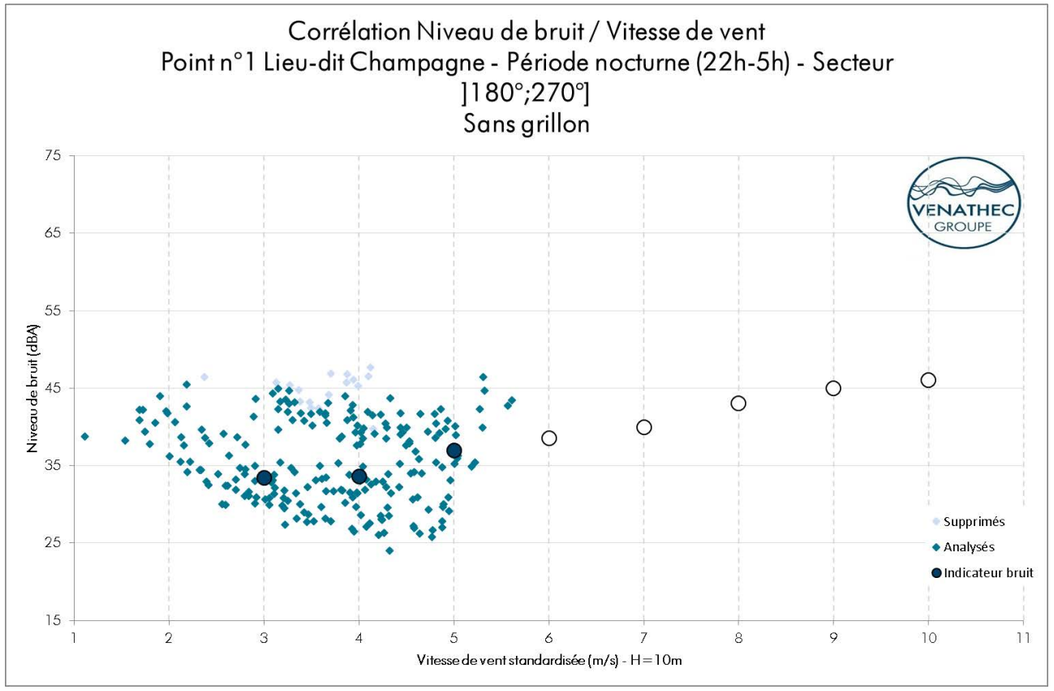

Figure 125 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période nocturne au point n°1 – secteur SO

Commentaires

Les niveaux retenus aux vitesses de vent supérieures à 5 m/s sont issus d'extrapolations réalisées à partir des niveaux sonores mesurés aux vitesses de vent inférieures et des caractéristiques du site. Ces extrapolations sont basées sur des hypothèses forfaitaires.

Compte tenu de la similitude des ambiances sonores, la période transitoire 5h-7h a été intégrée dans la période diurne.

Les points bleu clair correspondent à des périodes d'activités humaines. Ils ont donc été écartés de l'analyse.

POINT N°2 : LIEU-DIT LE BOIS ROUX - SECTEUR NE]0°;60°]

En période diurne

Tableau 139 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période diurne au point n°2 – secteur NE

Vitesse de vent standardisée (Href=10m)	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Nombre de couples analysés	190	248	209	88	32	4	0	0
Indicateur de bruit retenu sans grillon	38,9	40,5	40,5	40,7	41,0	*45,0*	*47,0*	*49,0*
Incertitude Uc(Res)	1,3	1,3	1,3	1,4	1,3	1,6	--	--

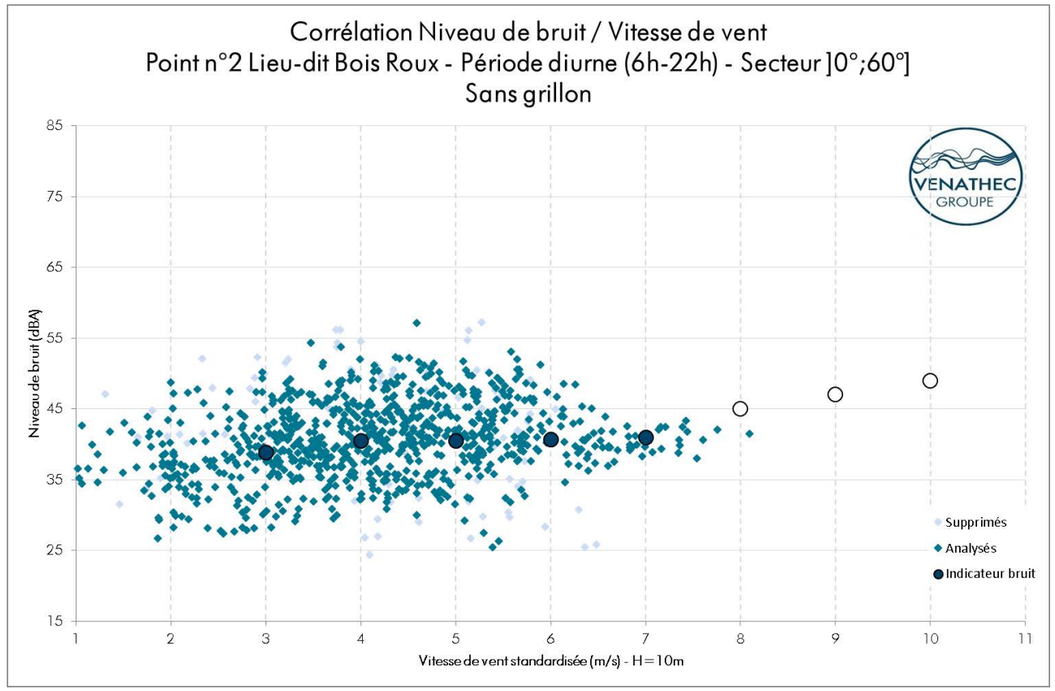

Figure 126 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période diurne au point n°2 – secteur NE

Commentaires

Les niveaux retenus aux vitesses de vent supérieures à 7 m/s sont issus d'extrapolations réalisées à partir des niveaux sonores mesurés aux vitesses de vent inférieures et des caractéristiques du site. Ces extrapolations sont basées sur des hypothèses forfaitaires.

Compte tenu de la similitude des ambiances sonores, la période transitoire 6h-7h a été intégrée dans la période diurne.

La forte dispersion des points aux faibles vitesses est due à l'activité humaine, prépondérante en période diurne (activité agricole).

Les points bleu clair correspondent à des périodes d'activités humaines non représentatives de la zone d'habitations. Ils ont donc été écartés de l'analyse.

En période nocturne

Tableau 140 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période nocturne au point n°2 – secteur NE

Vitesse de vent standardisée (Href=10m)	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Nombre de couples analysés	30	90	152	101	20	3	0	0
Indicateur de bruit retenu sans grillon	24,3	24,3	24,3	24,6	27,9	*35,0*	*42,1*	*45,0*
Incertitude Uc(Res)	1,4	1,3	1,3	1,3	1,6	2,0	--	--

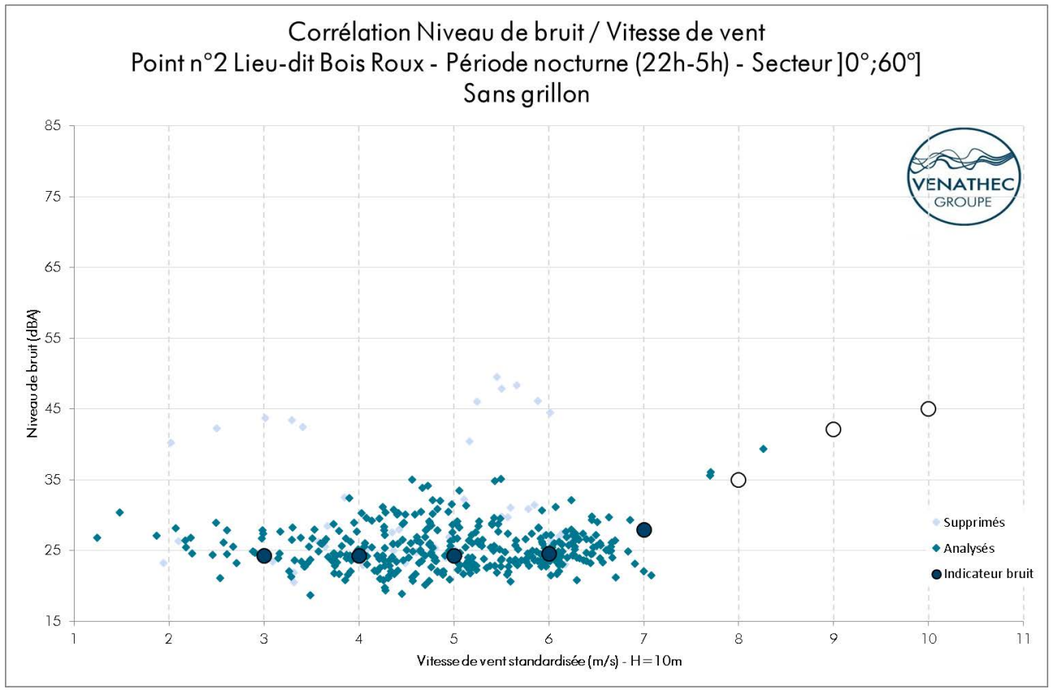

Figure 127 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période nocturne au point n°2 – secteur NE

Commentaires

Les niveaux retenus aux vitesses de vent supérieures à 7 m/s sont issus d'extrapolations réalisées à partir des niveaux sonores mesurés aux vitesses de vent inférieures et des caractéristiques du site. Ces extrapolations sont basées sur des hypothèses forfaitaires.

Compte tenu de la similitude des ambiances sonores, la période transitoire 6h-7h a été intégrée dans la période diurne. La période transitoire 5h-6h a été supprimée car elle n'est pas représentative de cette classe homogène.

La dispersion des points est faible.

Les points bleu clair correspondent à des périodes d'activités humaines. Ils ont donc été écartés de l'analyse.

POINT N°2 : LIEU-DIT LE BOIS ROUX - SECTEUR SO]180°;270°]]

En période diurne

Tableau 141 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période diurne au point n°2 – secteur SO

Vitesse de vent standardisée (Href=10m)	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Nombre de couples analysés	129	151	141	99	46	2	0	0
Indicateur de bruit retenu sans grillon	38,8	41,6	43,3	43,5	45,0	*47,5*	*49,0*	*50,0*
Incertitude Uc(Res)	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	7,5	--	--

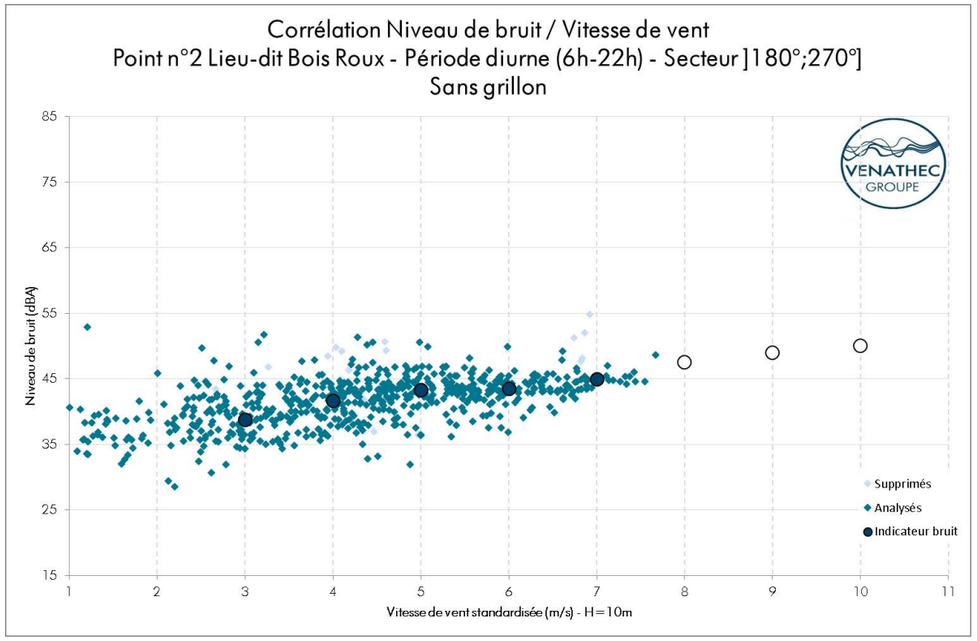

Figure 128 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période diurne au point n°2 – secteur SO

Commentaires

Les niveaux sonores évoluent de manière cohérente en fonction de la vitesse du vent, ce qui indique que les bruits sont globalement liés à la végétation, et qui conforte les choix d'analyse.

Les niveaux retenus aux vitesses de vent supérieures à 7 m/s sont issus d'extrapolations réalisées à partir des niveaux sonores mesurés aux vitesses de vent inférieures et des caractéristiques du site. Ces extrapolations sont basées sur des hypothèses forfaitaires.

Compte tenu de la similitude des ambiances sonores, la période transitoire 6h-7h a été intégrée dans la période diurne.

La dispersion des points est faible.

Les points bleus clairs correspondent à des périodes d'activités humaines non représentatives de la zone d'habitations. Ils ont donc été écartés de l'analyse.

En période nocturne

Tableau 142 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période nocturne au point n°2 – secteur SO

Vitesse de vent standardisée (Href=10m)	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Nombre de couples analysés	67	89	45	2	0	0	0	0
Indicateur de bruit retenu sans grillon	30,8	32,2	35,6	*37,0*	*40,0*	*43,0*	*46,0*	*49,0*
Incertitude Uc(Res)	1,3	1,3	1,6	1,6	--	--	--	--

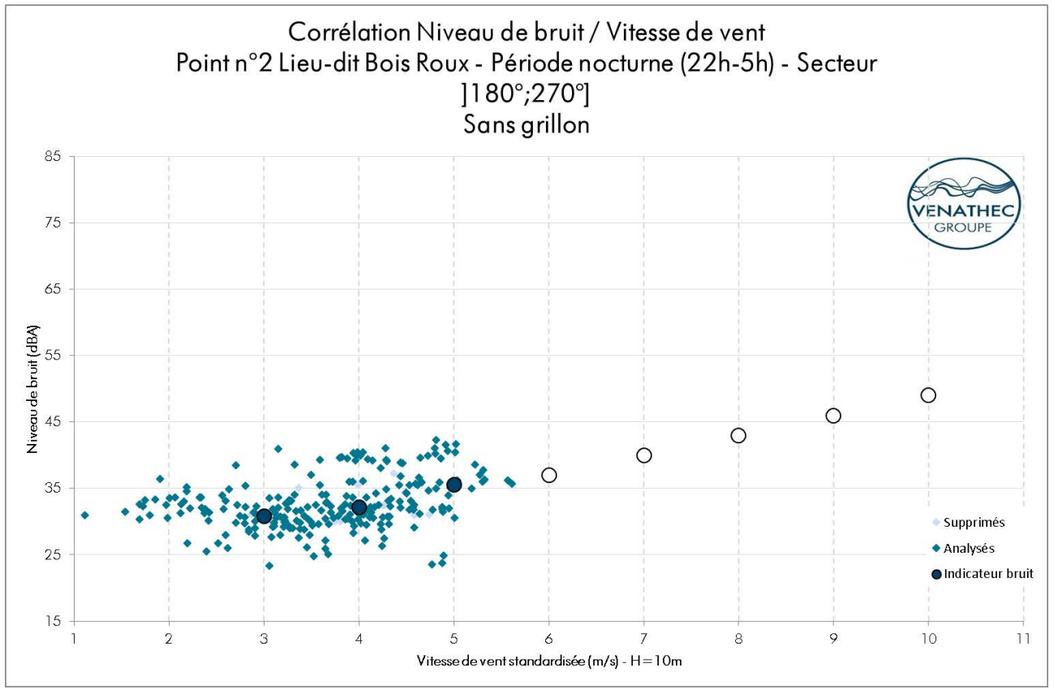

Figure 129 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période nocturne au point n°2 – secteur SO

Commentaires

Les niveaux sonores évoluent de manière cohérente en fonction de la vitesse du vent, ce qui indique que les bruits sont globalement liés à la végétation, et qui conforte les choix d'analyse.

Les niveaux retenus aux vitesses de vent supérieures à 5 m/s sont issus d'extrapolations réalisées à partir des niveaux sonores mesurés aux vitesses de vent inférieures et des caractéristiques du site. Ces extrapolations sont basées sur des hypothèses forfaitaires.

Compte tenu de la similitude des ambiances sonores, la période transitoire 6h-7h a été intégrée dans la période diurne. La période transitoire 5h-6h a été supprimée car elle n'est pas représentative de cette classe homogène.

La dispersion des points est faible.

POINT N°3 LIEU-DIT BEAUVAIS - SECTEUR NE]0°;60°]

En période diurne

Tableau 143 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période diurne au point n°3 – secteur NE

Vitesse de vent standardisée (Href=10m)	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Nombre de couples analysés	192	260	217	109	32	4	0	0
Indicateur de bruit retenu sans grillon	33,1	35,3	37,5	40,5	45,5	*48,0*	*50,5*	*53,1*
Incertitude Uc(Res)	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,5	--	--

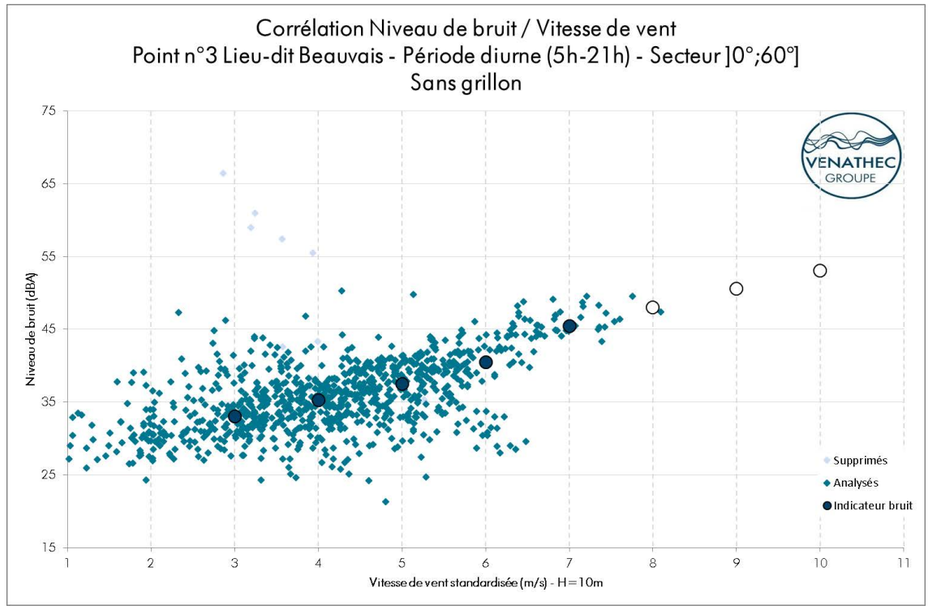

Figure 130 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période diurne au point n°3 – secteur NE

Commentaires

Les niveaux sonores évoluent de manière cohérente en fonction de la vitesse du vent, ce qui indique que les bruits sont globalement liés à la végétation, et qui conforte les choix d'analyse.

Les niveaux retenus aux vitesses de vent supérieures à 7 m/s sont issus d'extrapolations réalisées à partir des niveaux sonores mesurés aux vitesses de vent inférieures et des caractéristiques du site. Ces extrapolations sont basées sur des hypothèses forfaitaires.

Compte tenu de la similitude des ambiances sonores, la période transitoire 5h-7h a été intégrée dans la période diurne. De même, la période transitoire 21h-22h a été intégrée dans la période nocturne.

La forte dispersion des points aux faibles vitesses est due à l'activité humaine, prépondérante en période diurne (activité agricole).

Les points bleus clairs correspondent à des périodes d'activités humaines non représentatives de la zone d'habitations. Ils ont donc été écartés de l'analyse.

En période nocturne

Tableau 144 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période nocturne au point n°3 – secteur NE

Vitesse de vent standardisée (Href=10m)	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Nombre de couples analysés	42	96	163	112	20	3	0	0
Indicateur de bruit retenu sans grillon	29,9	31,4	32,0	32,8	36,4	*44,0*	*48,0*	*51,0*
Incertitude Uc(Res)	1,5	1,5	1,3	1,4	2,4	3,1	--	--

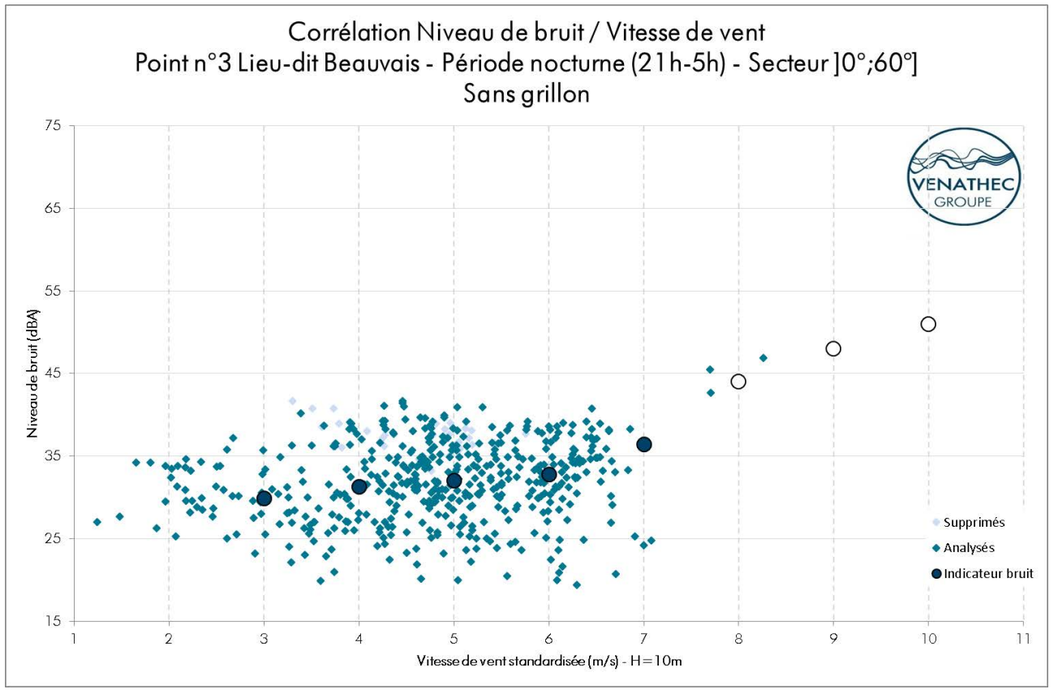

Figure 131 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période nocturne au point n°3 – secteur NE

Commentaires

Les niveaux sonores évoluent de manière cohérente en fonction de la vitesse du vent, ce qui indique que les bruits sont globalement liés à la végétation, et qui conforte les choix d'analyse.

Les niveaux retenus aux vitesses de vent supérieures à 7 m/s sont issus d'extrapolations réalisées à partir des niveaux sonores mesurés aux vitesses de vent inférieures et des caractéristiques du site. Ces extrapolations sont basées sur des hypothèses forfaitaires.

Compte tenu de la similitude des ambiances sonores, la période transitoire 5h-7h a été intégrée dans la période diurne. De même, la période transitoire 21h-22h a été intégrée dans la période nocturne.

Les points bleu clair correspondent à des périodes d'activités humaines. Ils ont donc été écartés de l'analyse.

POINT N°3 LIEU-DIT BEAUVAIS - SECTEUR SO]180°;270°]

En période diurne

Tableau 145 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période diurne au point n°3 – secteur SO

Vitesse de vent standardisée (Href=10m)	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Nombre de couples analysés	124	156	135	91	49	2	0	0
Indicateur de bruit retenu sans grillon	31,3	33,9	37,2	40,2	43,4	*46,5*	*49,6*	*51,0*
Incertitude Uc(Res)	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	8,8	--	--

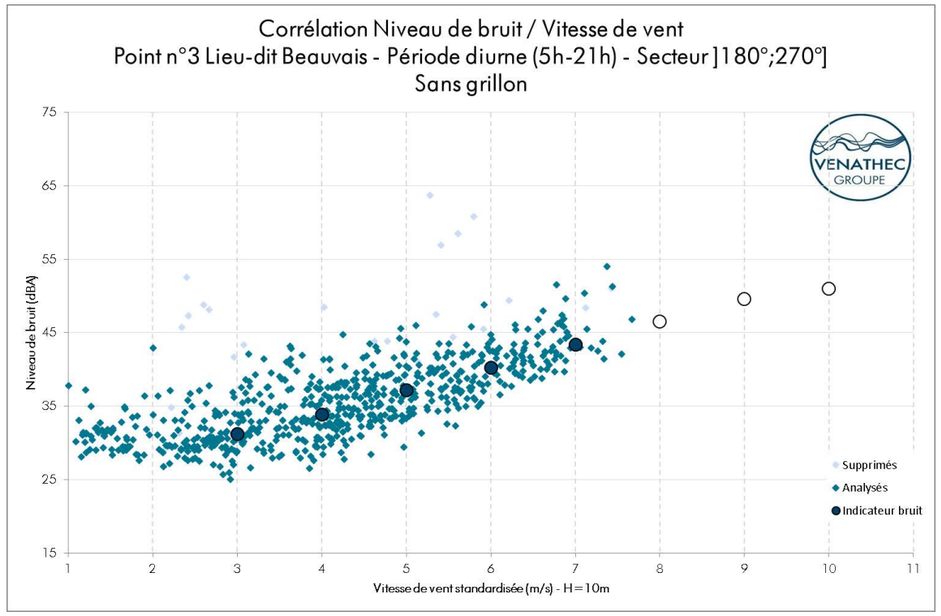

Figure 132 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période diurne au point n°3 – secteur SO

Commentaires

Les niveaux sonores évoluent de manière cohérente en fonction de la vitesse du vent, ce qui indique que les bruits sont globalement liés à la végétation, et qui conforte les choix d'analyse.

La dispersion des points est faible.

Les niveaux retenus aux vitesses de vent supérieures à 7 m/s sont issus d'extrapolations réalisées à partir des niveaux sonores mesurés aux vitesses de vent inférieures et des caractéristiques du site. Ces extrapolations sont basées sur des hypothèses forfaitaires. Compte tenu de la similitude des ambiances sonores, la période transitoire 5h-7h a été intégrée dans la période diurne. De même, la période transitoire 21h-22h a été intégrée dans la période nocturne.

La forte dispersion des points aux faibles vitesses est due à l'activité humaine, prépondérante en période diurne (activité agricole).

Les points bleu clair correspondent à des périodes d'activités humaines non représentatives de la zone d'habitations. Ils ont donc été écartés de l'analyse.

En période nocturne

Tableau 146 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période nocturne au point n°3 – secteur SO

Vitesse de vent standardisée (Href=10m)	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Nombre de couples analysés	74	104	60	4	0	0	0	0
Indicateur de bruit retenu sans grillon	31,5	31,7	31,8	*35,1*	*38,4*	*44,0*	*48,0*	*52,0*
Incertitude Uc(Res)	1,5	1,5	1,4	2,0	--	--	--	--

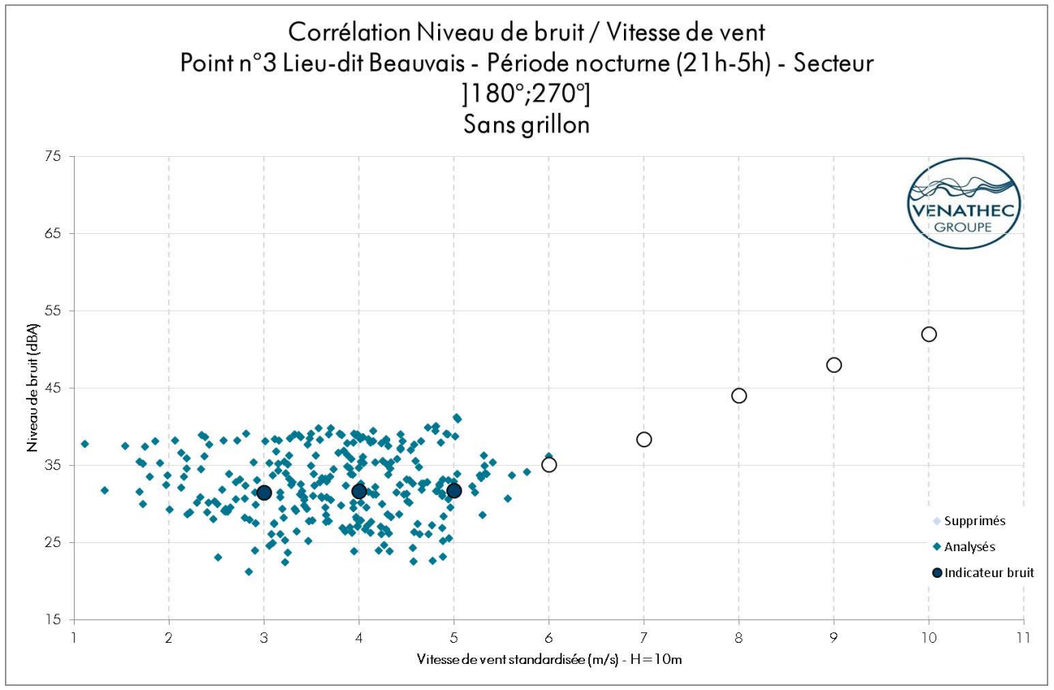

Figure 133 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période nocturne au point n°3 – secteur SO

Commentaires

Les niveaux retenus aux vitesses de vent supérieures à 5 m/s sont issus d'extrapolations réalisées à partir des niveaux sonores mesurés aux vitesses de vent inférieures et des caractéristiques du site. Ces extrapolations sont basées sur des hypothèses forfaitaires.

Compte tenu de la similitude des ambiances sonores, la période transitoire 5h-7h a été intégrée dans la période diurne. De même, la période transitoire 21h-22h a été intégrée dans la période nocturne.

POINT N°5 : LIEU-DIT LE GRAND VILLENEUVE - SECTEUR NE]0°;60°]

En période diurne

Tableau 147 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période diurne au point n°5 – secteur NE

Vitesse de vent standardisée (Href=10m)	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Nombre de couples analysés	204	242	223	96	33	4	0	0
Indicateur de bruit retenu sans grillon	38,0	38,5	38,9	39,7	43,1	*46,0*	*48,9*	*51,8*
Incertitude Uc(Res)	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,6	--	--

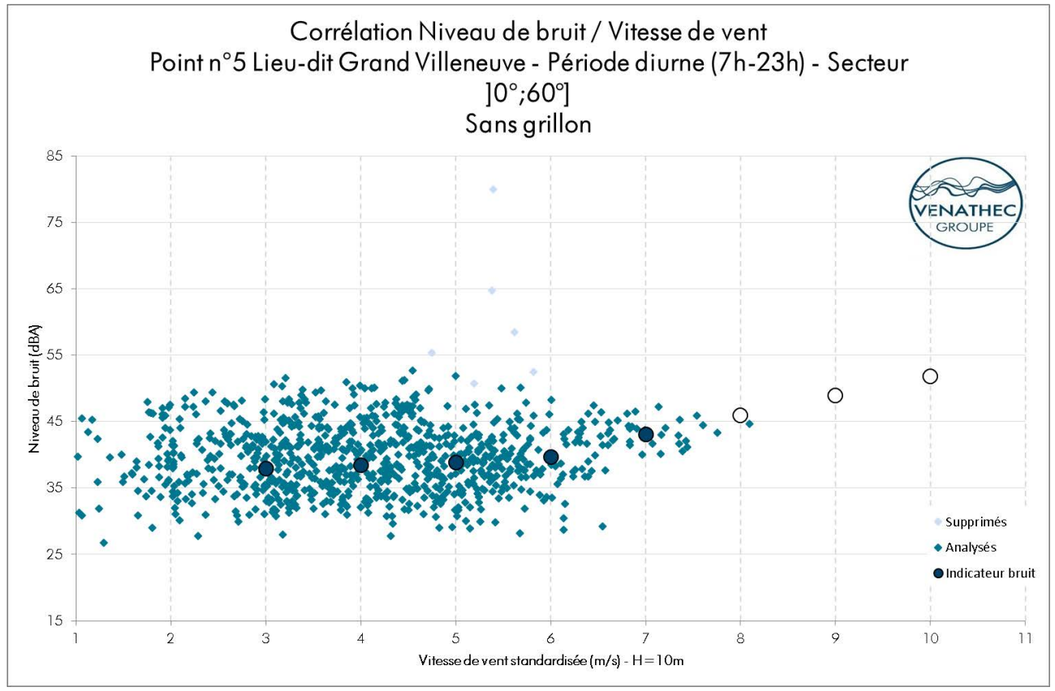

Figure 134 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période diurne au point n°5 – secteur NE

Commentaires

Les niveaux sonores évoluent de manière cohérente en fonction de la vitesse du vent, ce qui indique que les bruits sont globalement liés à la végétation, et qui conforte les choix d'analyse.

Les niveaux retenus aux vitesses de vent supérieures à 7 m/s sont issus d'extrapolations réalisées à partir des niveaux sonores mesurés aux vitesses de vent inférieures et des caractéristiques du site. Ces extrapolations sont basées sur des hypothèses forfaitaires.

Compte tenu de la similitude des ambiances sonores, la période transitoire 22h-23h a été intégrée dans la période diurne.

Les points bleu clair correspondent à des périodes d'activités humaines non représentatives de la zone d'habitations. Ils ont donc été écartés de l'analyse.

En période nocturne

Tableau 148 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période nocturne au point n°5 – secteur NE

Vitesse de vent standardisée (Href=10m)	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Nombre de couples analysés	28	75	118	98	19	3	0	0
Indicateur de bruit retenu sans grillon	32,0	32,0	32,4	33,0	35,0	*41,0*	*47,0*	*50,0*
Incertitude Uc(Res)	1,4	1,3	1,3	1,3	1,8	2,1	--	--

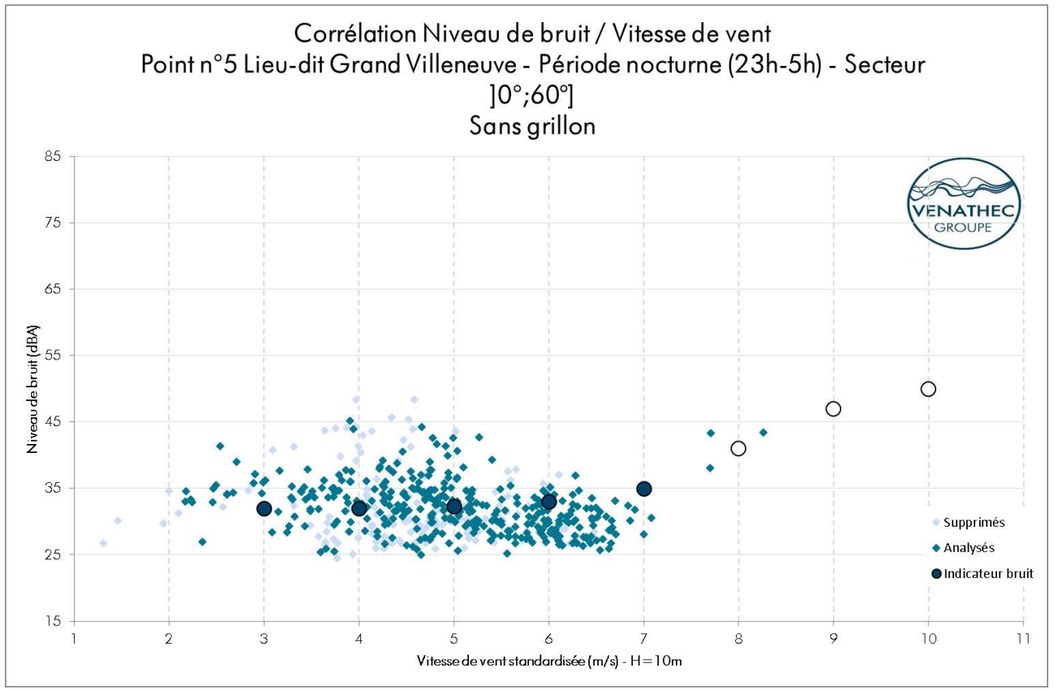

Figure 135 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période nocturne au point n°5 – secteur NE

Commentaires

Les niveaux sonores évoluent de manière cohérente en fonction de la vitesse du vent, ce qui indique que les bruits sont globalement liés à la végétation, et qui conforte les choix d'analyse.

Les niveaux retenus aux vitesses de vent supérieures à 7 m/s sont issus d'extrapolations réalisées à partir des niveaux sonores mesurés aux vitesses de vent inférieures et des caractéristiques du site. Ces extrapolations sont basées sur des hypothèses forfaitaires.

Compte tenu de la similitude des ambiances sonores, la période transitoire 22h-23h a été intégrée dans la période diurne. La période transitoire 5h-7h a été supprimée car elle n'est pas représentative de cette classe homogène.

POINT N°5 : LIEU-DIT LE GRAND VILLENEUVE - SECTEUR SO]180°;270°]

En période diurne

Tableau 149 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période diurne au point n°5 – secteur SO

Vitesse de vent standardisée (Href=10m)	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Nombre de couples analysés	134	156	154	92	50	2	0	0
Indicateur de bruit retenu sans grillon	39,5	39,8	40,3	41,8	44,1	*47,5*	*50,9*	*54,4*
Incertitude Uc(Res)	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4	7,0	--	--

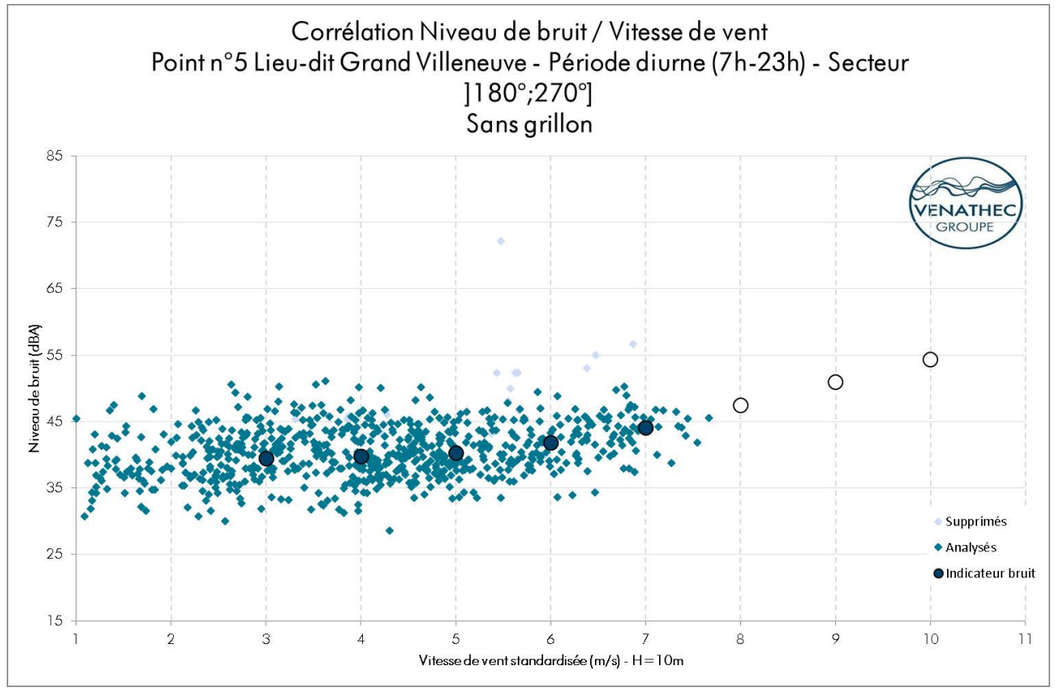

Figure 136 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période diurne au point n°5 – secteur SO

Commentaires

Les niveaux sonores évoluent de manière cohérente en fonction de la vitesse du vent, ce qui indique que les bruits sont globalement liés à la végétation, et qui conforte les choix d'analyse.

Les niveaux retenus aux vitesses de vent supérieures à 7 m/s sont issus d'extrapolations réalisées à partir des niveaux sonores mesurés aux vitesses de vent inférieures et des caractéristiques du site. Ces extrapolations sont basées sur des hypothèses forfaitaires.

Compte tenu de la similitude des ambiances sonores, la période transitoire 22h-23h a été intégrée dans la période diurne.

Les points bleu clair correspondent à des périodes d'activités humaines non représentatives de la zone d'habitations. Ils ont donc été écartés de l'analyse.

En période nocturne

Tableau 150 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période nocturne au point n°5 – secteur SO

Vitesse de vent standardisée (Href=10m)	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Nombre de couples analysés	58	73	33	0	0	0	0	0
Indicateur de bruit retenu sans grillon	35,0	35,1	36,0	*38,0*	*41,0*	*45,0*	*49,0*	*53,0*
Incertitude Uc(Res)	1,4	1,6	2,1	--	--	--	--	--

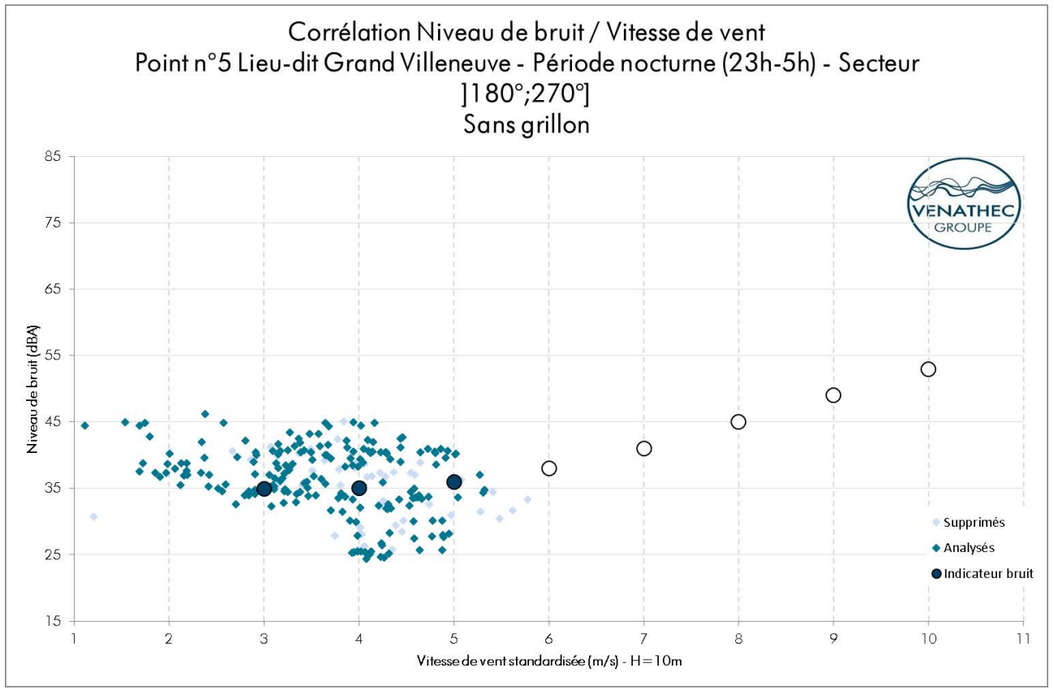

Figure 137 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période nocturne au point n°5 – secteur SO

Commentaires

Les niveaux retenus aux vitesses de vent supérieures à 5 m/s sont issus d'extrapolations réalisées à partir des niveaux sonores mesurés aux vitesses de vent inférieures et des caractéristiques du site. Ces extrapolations sont basées sur des hypothèses forfaitaires.

Compte tenu de la similitude des ambiances sonores, la période transitoire 22h-23h a été intégrée dans la période diurne. La période transitoire 5h-7h a été supprimée car elle n'est pas représentative de cette classe homogène.

POINT N°6 : LIEU-DIT LES RAINIERES - SECTEUR NE]0°;60°]

En période diurne

Tableau 151 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en diurne nocturne au point n°6 – secteur NE

Vitesse de vent standardisée (Href=10m)	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Nombre de couples analysés	197	276	244	114	32	4	0	0
Indicateur de bruit retenu sans grillon	39,9	41,5	44,5	48,2	52,7	*56,4*	*60,0*	*63,6*
Incertitude Uc(Res)	1,3	1,3	1,4	1,4	1,5	2,0	--	--

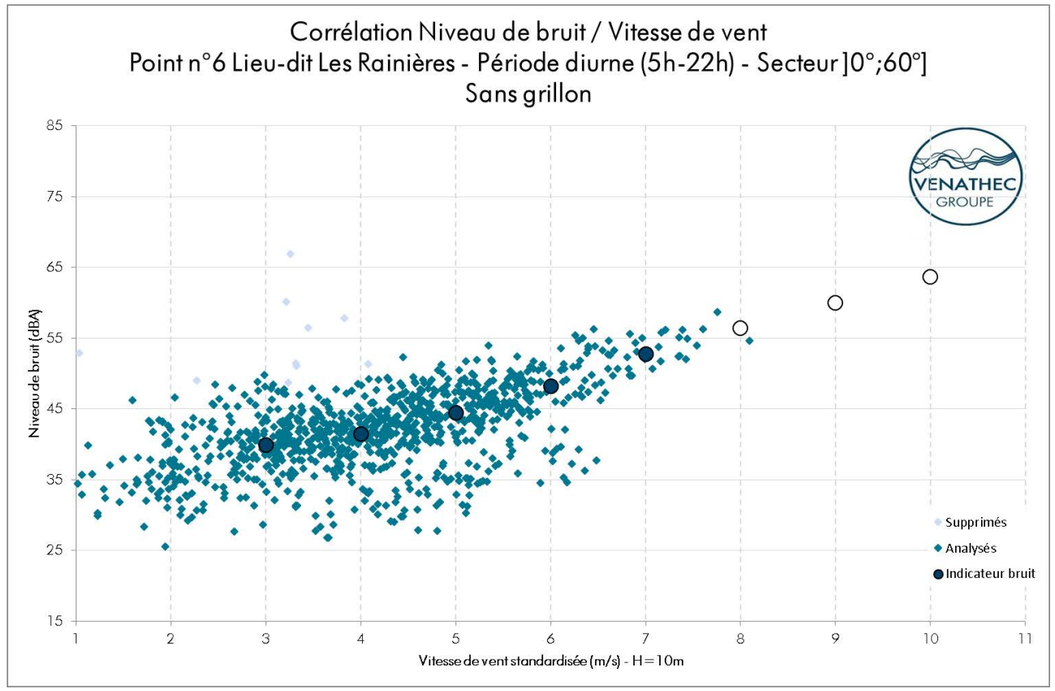

Figure 138 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en diurne nocturne au point n°5 – secteur NE

Commentaires

Les niveaux sonores évoluent de manière cohérente en fonction de la vitesse du vent, ce qui indique que les bruits sont globalement liés à la végétation, et qui conforte les choix d'analyse.

Les niveaux retenus aux vitesses de vent supérieures à 7 m/s sont issus d'extrapolations réalisées à partir des niveaux sonores mesurés aux vitesses de vent inférieures et des caractéristiques du site. Ces extrapolations sont basées sur des hypothèses forfaitaires.

Compte tenu de la similitude des ambiances sonores, la période transitoire 5h-7h a été intégrée dans la période diurne.

Les points bleu clair correspondent à des périodes d'activités humaines non représentatives de la zone d'habitations. Ils ont donc été écartés de l'analyse.

En période nocturne

Tableau 152 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période nocturne au point n°6 – secteur NE

Vitesse de vent standardisée (Href=10m)	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Nombre de couples analysés	35	89	150	108	20	0	0	0
Indicateur de bruit retenu sans grillon	31,8	33,2	34,7	34,9	36,3	*43,0*	*48,0*	*52,0*
Incertitude Uc(Res)	1,4	1,3	1,3	1,3	1,4	--	--	--

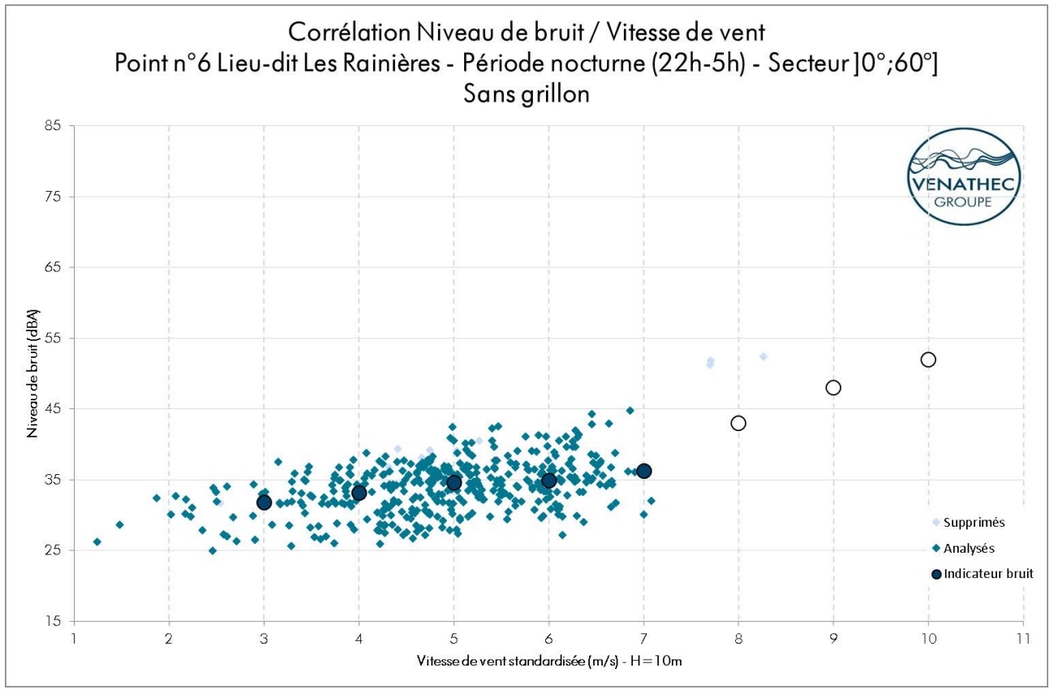

Figure 139 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période nocturne au point n°6 – secteur NE

Commentaires

Les niveaux sonores évoluent de manière cohérente en fonction de la vitesse du vent, ce qui indique que les bruits sont globalement liés à la végétation, et qui conforte les choix d'analyse.

Les niveaux retenus aux vitesses de vent supérieures à 7 m/s sont issus d'extrapolations réalisées à partir des niveaux sonores mesurés aux vitesses de vent inférieures et des caractéristiques du site. Ces extrapolations sont basées sur des hypothèses forfaitaires.

Compte tenu de la similitude des ambiances sonores, la période transitoire 5h-7h a été intégrée dans la période diurne.

La dispersion des points est faible.

Les points bleu clair correspondent à des périodes d'activités humaines. Ils ont donc été écartés de l'analyse.

POINT N°6 : LIEU-DIT LES RAINIERES – SECTEUR SO]180°;270°]

En période diurne

Tableau 153 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période diurne au point n°6 – secteur SO

Vitesse de vent standardisée (Href=10m)	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Nombre de couples analysés	135	172	156	100	51	2	0	0
Indicateur de bruit retenu sans grillon	38,8	43,3	47,6	52,0	55,0	*58,0*	*61,0*	*65,0*
Incertitude Uc(Res)	1,4	1,4	1,5	1,5	1,4	7,4	--	--

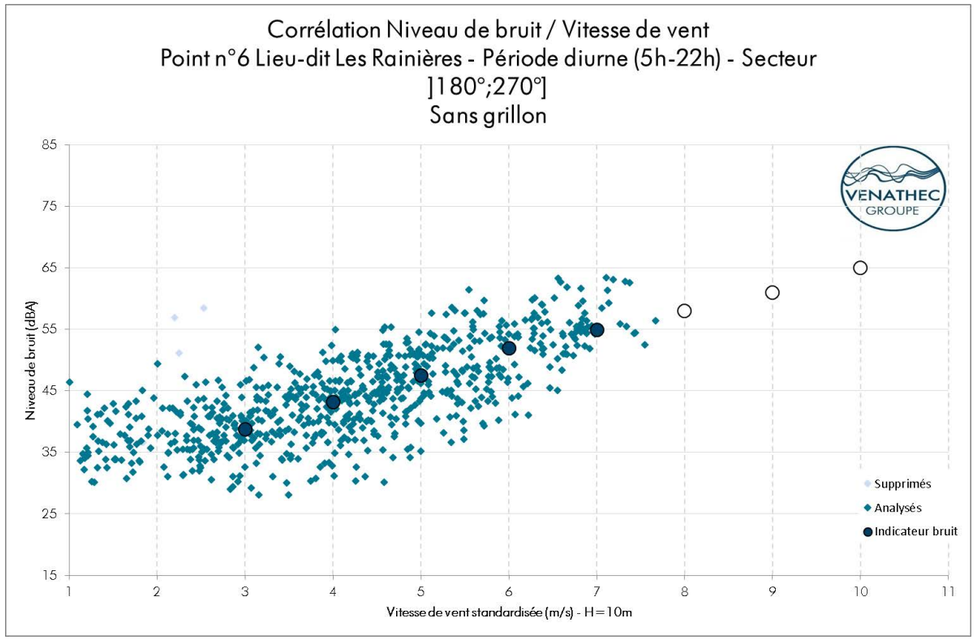

Figure 140 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période diurne au point n°6 – secteur SO

Commentaires

Les niveaux sonores évoluent de manière cohérente en fonction de la vitesse du vent, ce qui indique que les bruits sont globalement liés à la végétation, et qui conforte les choix d'analyse.

La dispersion des points est faible.

Les niveaux retenus aux vitesses de vent supérieures à 7 m/s sont issus d'extrapolations réalisées à partir des niveaux sonores mesurés aux vitesses de vent inférieures et des caractéristiques du site. Ces extrapolations sont basées sur des hypothèses forfaitaires.

Compte tenu de la similitude des ambiances sonores, la période transitoire 5h-7h a été intégrée dans la période diurne.

Les points bleus clairs correspondent à des périodes d'activités humaines non représentatives de la zone d'habitations. Ils ont donc été écartés de l'analyse.

En période nocturne

Tableau 154 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période nocturne au point n°6 – secteur SO

Vitesse de vent standardisée (Href=10m)	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Nombre de couples analysés	61	84	42	2	0	0	0	0
Indicateur de bruit retenu sans grillon	31,4	31,4	31,5	*35,0*	*38,0*	*43,0*	*48,0*	*52,0*
Incertitude Uc(Res)	1,3	1,4	1,6	2,6	--	--	--	--

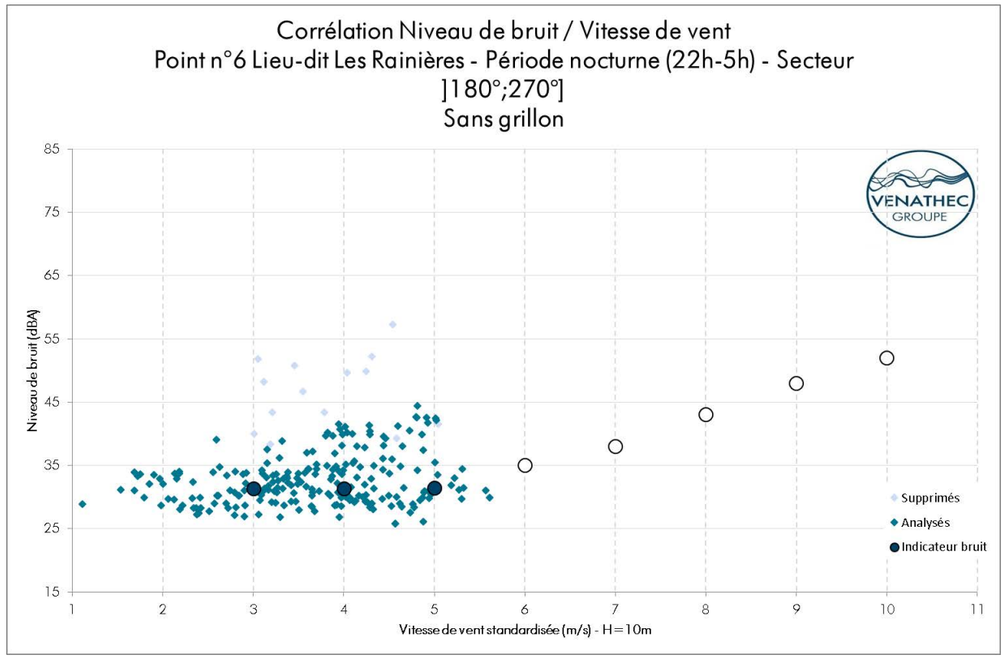

Figure 141 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période nocturne au point n°6 – secteur SO

Commentaires

Les niveaux retenus aux vitesses de vent supérieures à 5 m/s sont issus d'extrapolations réalisées à partir des niveaux sonores mesurés aux vitesses de vent inférieures et des caractéristiques du site. Ces extrapolations sont basées sur des hypothèses forfaitaires.

La dispersion des points est faible.

Compte tenu de la similitude des ambiances sonores, la période transitoire 5h-7h a été intégrée dans la période diurne.

Les points bleus clairs correspondent à des périodes d'activités humaines. Ils ont donc été écartés de l'analyse.

POINT N°7BIS : LIEU-DIT MAISON ROUGE - SECTEUR NE]0°;60°]

En période diurne

Tableau 155 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période diurne au point n°7bis – secteur NE

Vitesse de vent standardisée (Href=10m)	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Nombre de couples analysés	197	257	217	97	32	4	0	0
Indicateur de bruit retenu sans grillon	47,0	47,5	47,5	47,6	49,4	*51,8*	*54,2*	*56,6*
Incertitude Uc(Res)	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4	1,3	--	--

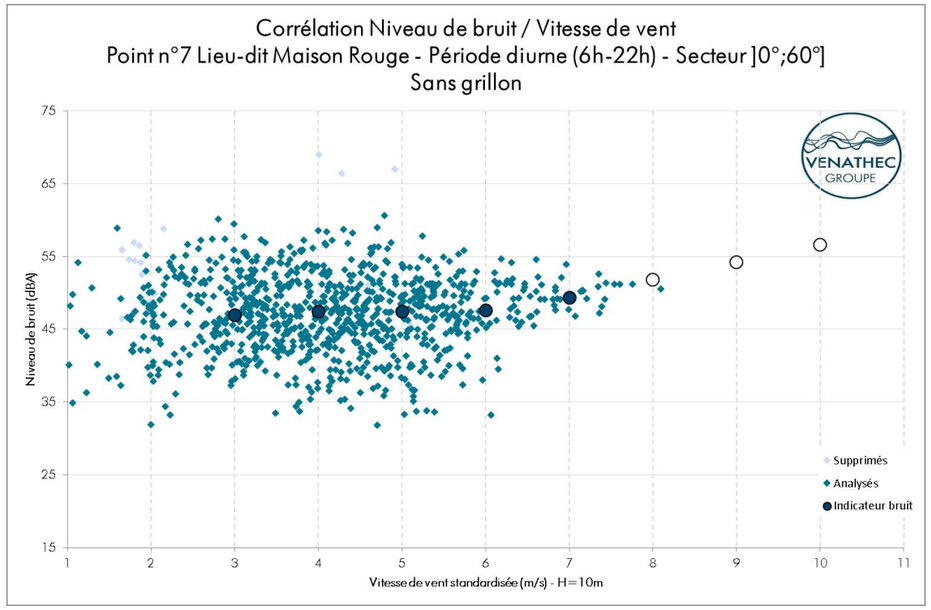

Figure 142 : Corrélation des niveaux sonores avec la vitesse de vent en période diurne au point n°7bis – secteur NE

Commentaires

Les niveaux sonores évoluent de manière cohérente en fonction de la vitesse du vent, ce qui indique que les bruits sont globalement liés à la végétation, et qui conforte les choix d'analyse.

La forte dispersion des points aux faibles vitesses est due à l'activité humaine, prépondérante en période diurne (activité agricole).

Les niveaux retenus aux vitesses de vent supérieures à 7 m/s sont issus d'extrapolations réalisées à partir des niveaux sonores mesurés aux vitesses de vent inférieures et des caractéristiques du site. Ces extrapolations sont basées sur des hypothèses forfaitaires.

Compte tenu de la similitude des ambiances sonores, la période transitoire 6h-7h a été intégrée dans la période diurne.

Les points bleus clairs correspondent à des périodes d'activités humaines non représentatives de la zone d'habitations. Ils ont donc été écartés de l'analyse.